DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE COMPIEGNE SUD-OUEST
****
COMMUNE DE JAUX

- COMPTE RENDU DU 27 JANVIER 2014 -

Date de la Convocation : 20 Janvier 2014 Date d'affichage de l'avis : 21 janvier 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 11
VOTANTS : 14

L'an **deux mil quatorze,** le **27 janvier**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Christian NAVARRO, Mme Agnès RENAULT, M. Jean-Pierre BETEGNIE, M. Franck ANISKOFF, Mme Christine CHOMYN, M. Alain BRENNEVAL, M. Jacques BLASSET, M. Frédéric BLIN, M. Olivier RICHARD, Mme Françoise GAVET, M. Etienne DUVAL.

ETAIENT ABSENTS :
Mme Armelle PULOC'H qui a donné pouvoir à M. Christian NAVARRO
Mme Catherine LEFEVRE qui a donné pouvoir à Mme RENAULT
M. Jean-Claude DURUSSEL qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BETEGNIE
M. Soriba YANSANE
Mlle Cécile CHARDET
M. Olivier BOURGOIN
M. Thierry GOFFART

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Jean-Pierre BETEGNIE est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 Décembre 2013 dont chaque conseiller a reçu un exemplaire a été adopté à l'unanimité des membres présents.

I. AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2014

L'article 7 de la loi du 2 mars 1982 modifiée autorise le Maire à engager, liquider et mandater entre le 1er janvier et la date d'adoption du budget primitif, des dépenses nouvelles imputables à l'exercice en cours, le montant des crédits susceptibles d'être ainsi engagés étant limité, en section de fonctionnement, à celui des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent.

En ce qui concerne les dépenses nouvelles d'investissement, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager et mandater par anticipation de telles dépenses, mais dans une limite fixée au quart des crédits ouverts au titre de l'exercice antérieur, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette. Les délibérations prises à ce titre doivent préciser l'affectation des dépenses autorisées et leur montant.

Considérant que les crédits d'investissements inscrits pour l'exercice 2013 (Compte 20,21, 23 et 27) représentaient un montant global de 1 648 295,56 € et que l'enveloppe (25%) des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2014, s'élèvent à 412 073,89 €.

Le Conseil Municipal, **DECIDE à 10 voix « pour » et 1 abstention (M.BLASSET),** d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater par anticipation, avant le vote du budget primitif 2014 les dépenses suivantes :

OPERATION	**ARTICLE**	**MONTANT**
31-MAIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUX		**47 000,00 €**
	2158 – AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUE	30 000,00 €
	2184 – MOBILIER	7 000,00 €
	2111 – ACQUISITION DE TERRAIN	10 000,00 €
33 – AMENAGEMENT DES HAMEAUX		**280 000,00 €**
	2315 – INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUE	280 000,00 €
40 - VOIRIE		**60 000,00 €**
	2151 RESEAUX DE VOIRIE	60 000,00 €
58 – ECOLE		**2 000,00** €
	2184 MOBILIER	2 000,00 €
ONA1 : OPERATIONS NON AFFECTEES		**23 000,00 €**
	238 – AVANCES FORFAITAIRES	20 000,00 €
	2041512 –GFP DE RATTACHEMENT	3 000,00 €
	TOTAL :	**412 000,00 €**

II. REQUALIFICATION DU HAMEAU LES TARTRES ET DE LA RUELLE DES ALLEUX – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

LOT N° 1 : VRD

Vu la nécessité de prendre en compte des prestations supplémentaires qui se sont imposées en cours de chantier sur les différentes zones dans le cadre du marché du lot n° 1 (EIFFAGE) ;

Le Conseil municipal, **DECIDE à 10 voix « pour » et une abstention (M.BLASSET),** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot 1 qui se décompose comme suit :

ZONE CONCERNEE	MONTANT € HT
Sur les ruelles donnant sur la rue de la vallée (tranche ferme zone 1)	6 000 €
Sur la ruelle des Alleux (tranche ferme zone 2)	3 000 €
Sur l'allée des Mottes (tranche conditionnelle du marché)	23 000 €

ce qui représente une hausse de 11,48 % par rapport au marché initial.

Le montant total du marché est modifié comme suit :

	Montant € HT	Montant € TTC
Marché initial TF + TC+2 Options	278 835,60 €	334 602,72 €
Avenant n°1	32 000,00 €	38 400,00 €
Marché modifié par avenant	310 835,60 €	373002,72 €

III. ACQUISITION FONCIERE – PARCELLE CADASTREE SECTION AL N° 86

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de créer des jardins familiaux au cœur du village. Ces jardins familiaux pourraient également servir de projets pédagogiques pour l'école.

Vu l'accord de Monsieur CHARPENTIER Jean-Claude pour l'acquisition par la commune de la parcelle AL n°86 lieudit « Bas Jardins ou la Charpenterie » d'une contenance de 12a09ca située en zone UBa et Nb et classée en terrain cultivé à protéger et donc inconstructible.

Le Conseil Municipal, **DECIDE, à 10 voix « pour » et une abstention (M. BLASSET),** d'acquérir la parcelle cadastrée section AL n°86 lieudit « Bas Jardins ou la Charpenterie » d'une contenance de 12a09ca au prix de 1813,50 €.

IV. CESSION FONCIERE – PARCELLE AH N° 218 - AVIS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur DELIGNY concernant la rétrocession d'une bande de terrain d'environ 103 m² issue de la sente communale longeant sa propriété sise 127 rue des Coutures dans le cadre d'un projet d'extension de son habitation.

Le Conseil Municipal, **DECIDE, à 10 voix « pour » et une abstention (Monsieur BLASSET),** d'émettre un avis favorable sur cette cession et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'avis des domaines sur le prix de vente.

V. BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNEE 2013

Le Conseil municipal, **APPROUVE, à 10 voix « pour » et une abstention (M.BLASSET),** le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2013.Ce bilan sera inclus au compte administratif de l'année 2013.

VI. DENOMINATION DE RUE

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la construction de la ferme et de la maison de la famille CAMPION, perpendiculaire à la rue des Grignons, il convient de donner un nom au chemin rural dit des Aunaies qui mène à cette habitation afin de permettre à cette famille d'avoir une adresse postale.

Le Conseil Municipal, **DECIDE, à 10 voix « pour » et 1 abstention (J.BLASSET)** de nommer ce chemin : Chemin des AUNAIES.

VII. AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE – DISTRIBUTIONS DE DOCUMENTS D'INFORMATION - CONTRAT DE VACATIONS

Le Conseil Municipal, **DECIDE, à 10 voix « pour » et une abstention (J. BLASSET)** de recourir au service de Mme Suzanne BOUCHET pour la distribution des documents d'information de l'ARC selon les tarifs suivants :

- 0,17 € brut par foyer et par distribution pour les revues ARC Infos. Lors de la distribution d'ARC INFOS et d'un 2ème document, la rémunération sera égale à la rémunération prévue pour la distribution d'ARC INFOS plus la moitié de celle-ci. Lors de la distribution d'un document autre qu'ARC INFOS, le tarif appliqué sera le même que pour la distribution d'ARC INFOS.

VIII. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- **Requalification de la rue des Racques/hameau de DIZOCOURT – Attribution des marchés de travaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les marchés ont été attribués à :

Lot 1 : Voirie – EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS

- Tranche ferme : 319 813,80 €
- Tranche conditionnelle : 189 709,97 €
- Option : 2 375,00 €
- TOTAL : 511 898,77 €

Lot 2 : Enfouissement de réseaux – LESENS VALLEE DE L'OISE

- Tranche ferme : 229 727,00 €
- Tranche conditionnelle : 139 417,75 €
- TOTAL : 369 144,75 €

Lot 3 : Espaces verts – PAYSAGE DU NOYONNAIS

- Tranche ferme : 17 835,00 € HT
- Tranche conditionnelle : 21 687,00 € HT
- Montant total : 39 522,00 € HT

- **Organisation de l'accueil de loisirs de la commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché a été attribué à la Fédération Léo Lagrange pour un budget maximum de 46 450 € par an sur une durée de 3 années.

IX. INFORMATIONS DIVERSES

- **Manifestations :**
  - Vœux de Monsieur FERRIEUX : 29 janvier 2014 à 18h30 – salle communale de Jaux

- Trophées de la réussite : 14 février 2014 à 18h30 – salle communale de Jonquières
- Concert PIAF : 15 février 2014 à 20h30 – salle communale de Jaux

- Mme GAVET informe le Conseil Municipal du décès de Mme CARPENTIER le jeudi 23 janvier 2014. L'enterrement aura lieu le 30 janvier 2014 à 10h30 en l'église de Jaux.

- Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il s'agit du dernier conseil municipal avant les élections municipales du mois de mars. Il tient à remercier celles et ceux qui se sont engagés pendant ces 6 années dans les différents projets. Une nouvelle équipe municipale sera constituée à l'issue des élections selon le choix démocratique.

  Monsieur DUVAL informe le Conseil Municipal qu'il ne se représentera pas compte tenu de son départ de la commune. Il tient à rappeler que l'aventure a commencé il y a 19 ans avec Gilbert PIERRET à qui il adresse une pensée émue. Il salue le travail effectué pendant les 13 ans de mandat et souhaite une grande réussite à celles et ceux qui se représenteront aux élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Christian NAVARRO.